

## AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER UN IMMEUBLE

Règlement n° 778 relatif l'exercice du droit de préemption sur un immeuble par la Municipalité de Val-Morin

CE DOCUMENT DOIT ÊTRE REMPLI PAR LE PROPRIÉTAIRE OU SON MANDATAIRE DÛMENT AUTORISÉ Avis d'intention d'aliéner un immeuble à la suite de la conclusion d'une offre d'achat acceptée

SECTION A	A – DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE ASSUJETTI
Adresse (Si l'immeuble	e assujetti est vacant, veuillez indiquer le nom de la rue)
Municipalité	VAL-MORIN
N° de cadast	Numéro de
Type d'imm	euble :
. 🗆	Bâti
• □	Non bâti
Superficie de	e l'immeuble visé par l'aliénation :
. 🗆	En totalité
• □	En partie
un plan	n projetée ne vise qu'une partie de l'immeuble, spécifiez l'objet de l'aliénation projetée ou annexez
Utilisation :	S – UTILISATION ET OCCUPATION
Othisation:	
. 📮	Résidentiel
• 💾	Commercial
• 📙	Mixte
• 📙	Industriel
•	Autre, précisez :
Occupation	
. 🗆	Par le(s) propriétaire(s)
. 🗆	Par un ou des locataires
• □	Par le(s) propriétaire(s) et un ou des locataires
. 🗆	Vacant
• □	Autre, précisez :



PERSONNE PHYSIQUE

#### SECTION C - RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) PROPRIÉTAIRE(S) DE L'IMMEUBLE ASSUJETTI

# Prénom Nom Téléphone (jour) Téléphone (jour) Courriel PROPRIÉTAIRE 2 Prénom Nom Téléphone (jour) Téléphone (jour) Courriel **PROPRIÉTAIRE 3** Prénom Nom Cellulaire Téléphone (jour) Courriel **PROPRIÉTAIRE 4** Prénom Nom Téléphone (jour) Téléphone (jour) Courriel



AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER UN IMMEUBLE
Règlement n° 778 relatif l'exercice du droit de préemption sur un immeuble par la Municipalité de Val-Morin

PERSONNE MORALE (si applicable)				
Nom de l'entreprise Numéro de l'entreprise du Québec (NEQ)				
MANDATAIRE (représentant du propr	iétaire, si applicable)			
Prénom				
Nom				
Téléphone (jour)	Cellulaire			
Courriel				
*Une résolution ou une procuration signée à cet envoi.	par le propriétaire désignant le mandataire pour agir en son nom doit être jointe			
CORRESPONDANCE				
Adresse				
Ville				
Code postal	Province			
SECTION D – RENSEIGNEMENTS L'IMMEUBLE ASSUJETTI ACHETEUR 1	SUR L'ACHETEUR POTENTIEL (OU SON REPRÉSENTANT) DE			
Prénom				
Nom				
Téléphone (jour)	Téléphone (jour)			
Courriel				



# AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER UN IMMEUBLE

Règlement n° 778 relatif l'exercice du droit de préemption sur un immeuble par la Municipalité de Val-Morin

ACHETEUR 2				
Prénom				
Nom				
Téléphone (jour)	Cellulaire			
Courriel				
PERSONNE MORALE (	si applicable)			
Nom de l'entreprise				
No. de l'entreprise du Québec (NEQ)				
Nom				
Téléphone (jour)	Cellulaire			
Courriel				
SECTION E – AUTRE(S) REPRÉSENTANT(S) Indiquer si l'offre d'achat implique un courtier immobilier :				
• Oui				
• Non				
Si oui, fournir ses coo	données :			
Prénom				
Nom				
Agence / Firme	Téléphone			
Courriel				
	ntage (%) de la commission prévue au contrat :			



## AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER UN IMMEUBLE

Règlement n° 778 relatif l'exercice du droit de préemption sur un immeuble par la Municipalité de Val-Morin

#### SECTION F - PRIX ET CONDITIONS DE L'ALIÉNATION PROJETÉE

Montant de la transaction (\$) projetée :
La transaction projetée comporte une contrepartie non monétaire :
• Oui
• Non
Si oui, indiquer la nature de la contrepartie :
Estimation fiable et objective de la valeur monétaire de cette contrepartie (\$) :
SECTION G – INFORMATIONS ET COMMENTAIRES
SECTION H – DOCUMENTS À TRANSMETTRE ET SIGNATURE
Document dont la transmission est obligatoire :
Offre d'achat acceptée et signée
Veuillez noter que vous avez l'obligation légale de transmettre une estimation fiable et objective de la valeur de la contrepartie non monétaire, s'il y a lieu, en même temps que le présent avis d'intention d'aliéner. À défaut, l'avis d'intention d'aliéner soumis ne sera pas considéré comme reçu, car incomplet.
Documents à transmettre, si existants :
1. Mandat, procuration ou résolution autorisant le mandataire ou le représentant à agir :
Oui Non
2. Contrat de courtage immobilier :
Oui
o Non
3. Certificat de localisation ou plan d'un arpenteur-géomètre :
o Dui
o Non
4. Bail ou entente d'occupation de l'immeuble :





# AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER UN IMMEUBLE

Règlement n° 778 relatif l'exercice du droit de préemption sur un immeuble par la Municipalité de Val-Morin

	。 □	Oui		
	。 🗆	Non		
5.	Étude environ	inementale :		
	。 □	Oui		
	。 🗆 1	Non		
6.	Rapport d'éva	aluation de l'immeuble :		
	。 □ (	Oui		
		Non		
7.	Rapport d'ins	pection de l'immeuble :		
	。	Oui		
	-	Non		
8.	Détail des dép l'offre d'achat	penses d'entretien et de capital faites pour l'immeuble dans les cinq années précédant t :		
	。 □	Oui		
	。 🗆 .	Non		
9.	Rapport sur l' prévue à l'offi	estimation fiable et objective de la valeur monétaire de la contrepartie non monétaire re d'achat :		
		Oui		
	。 🗆	Non		
10.	Étude géotech			
	。 □	Oui		
	。 🗆 .	Non		
11.	Autre étude o	ou document visé par l'offre d'achat ou utilisé dans le cadre de celle-ci :		
	。 🗆 (	Oui		
	。 🗆	Non		
Si ces documents ne sont pas transmis par voie électronique en même temps que le présent avis d'aliénation, ils doivent être transmis dans les 15 jours de calendrier suivant la notification dudit avis.				
COORD	ONNÉES DU	SIGNATAIRE		
Prénom	1			
Nom Adresse	n do			
	ondance			
Ville et	province	Code postal		
Télépho	one	Courriel		



Je déclare que les informations transmises sont vraies au meilleur de ma connaissance.

SIGNATURE	
Par	
'Nom et prénom du signato	aire et propriétaire de l'immeuble assujetti, ou de son mandataire autorisé)
À (lieu de signature)	
<b>Le</b> (date de signature)	

Veuillez transmettre ce formulaire dûment rempli avec les pièces jointes exigées :

Par courriel: reception@val-morin.ca

OU

Par la poste ou en personne :

Municipalité de Val-Morin Service de l'urbanisme et de l'environnement 6120, rue Morin Val-Morin (QC) JOT 2R0

